MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-02-018

L'an deux mille vingt, le six février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE.

Absents excusés : Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2020

N° D2020-02-018 OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur **:** Monsieur Pierre BESSY

Exposé : Monsieur Pierre BESSY expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2019 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	567 196,33 €	422 465,92 €
Dépenses	487 031,35 €	349 124,91 €
Résultats de l'exercice	80 164,98 €	73 341,01 €
Résultat antérieur reporté	247 657,96 €	12 159,94 €
Résultat de clôture 2018	327 822,94 €	85 500,95 €
Résultat consolidé	**413 323,89 €**	

La section d'exploitation présente un excédent de 80 164,98 € et la section d'investissement, un excédent de 73 341,01 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 247 657,96 € pour la section d'exploitation (compte 002) et à un excédent de 12 159,94 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2019 présente un excédent de 327 822,94 € pour la section d'exploitation et un excédent de 85 500,95 € en investissement, soit un résultat consolidé de 413 323,89 €.

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **CONSTATE** les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion,
- **ARRETE** le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 327 822,94 € en section d'exploitation et à un excédent de 85 500,95 € en section d'investissement.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	08
Procurations	03
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.